

Malversations, combines et magouilles

Cyclone sur la Réunion

A 10 000 kilomètres de Paris, la corruption coûte 200 millions de francs par an.

La justice s'attaque à la délinquance financière et le nombre d'élus mis en examen va croissant.

Il est énorme, boursoufflé et suffisant. Il s'appelle Ubu. Cet *Ubu colonial*, pièce à l'humour grinçant, jouée dans une usine désaffectée, fait hurler de rire les spectateurs de Saint-Denis de la Réunion. C'est qu'Ubu, roi gesticulant et ridicule, a des idées originales : « *Je veux endiguer les ruisseaux pour qu'ils ne viennent plus me mouiller les doigts de pied, basculer les eaux de l'est vers l'ouest pour remplir le lagon d'eau douce, construire des chemins bétonnés en corniche* », promet-il. Avant de préciser : « *En béton, parce que j'ai 100% sur le béton et rien sur le goudron.* »

Et les Réunionnais de s'esclaffer, tant le texte est directement inspiré des affaires politico-financières qui agitent l'île, perdue dans l'océan Indien, à 10 000 kilomètres de Paris. Au hasard des procès ou des instructions en cours, affluent malversations, combines et magouilles. A grande échelle : la cellule anticorruption évalue à 200 millions de francs les sommes qui s'évaporent ainsi chaque année. Au fil des mois, le nombre d'élus impliqués dans les scandales ne cesse de grossir. Ils sont aujourd'hui vingt-six, autant de droite que de gauche. Parmi eux, Eric Boyer, apparenté RPR, sénateur et ex-président du Conseil général, Gilbert Annette, PS, ex-maire de Saint-Denis. Et la liste, paraît-il, pourrait bien s'enrichir encore de nouveaux noms.

Après des années de somnolence, sinon de complaisance, la justice s'est réveillée. Le combat contre la délinquance financière est engagé. Enfin ! « *Entre 1986 et la fin de 1990, nous avons constaté la montée en puissance des infractions économiques. Elles atteignaient un niveau précoc-*

glué dans une sombre affaire, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite. Son successeur, Bernard Legras, doit restaurer l'ordre au palais de justice. Et le faire savoir haut et fort.

Les dénonciations se sont mises à pleuvoir, avec autant de violence que les cyclones qui s'abattent sur l'île. De quoi multiplier mises en examen et incarcérations. De quoi aussi convoquer en tant que témoin, comme il l'a fait en septembre, Guy Dejouany, président de la Compagnie générale des eaux, un des patrons les plus puissants de France.

La première affaire éclate à l'été 1992. Le procureur de Saint-Denis reçoit la visite d'un conseiller général, Alix Elma, qui lui apporte des documents. Compromettants pour certains. Ainsi débute l'affaire dite de la billetterie unique, un système permettant d'harmoniser les transports publics. Elle conduira Eric Boyer en prison pour plus de dix mois. « *Un dossier pédagogique, qui montre la collusion*



« *Ubu colonial* ». Un spectacle inspiré des affaires de l'île.

cupant, dommageable à la fois pour l'économie locale, les finances publiques et la moralité », reconnaît le substitut Michel Baud, nommé en 1991 à la tête de la cellule anticorruption. De nouveaux juges sont arrivés. Le précédent procureur de la République, en-

tre chefs d'entreprise, politiques et administratifs », estime Michel Baud. D'une dizaine de millions de francs, le marché est passé à 17. Au profit de qui ? Au procès, en février, les douze accusés ne cessaient de se renvoyer les responsabilités.

SAPPANVISA



Saint-Denis de la Réunion. Les élus se sont montrés trop gourmands.

Depuis qu'il a recouvré la liberté en juillet, Eric Boyer clame son innocence : « On m'a détruit. Dans un désir d'assainir, on plaque les politiques au sol et on tire sur la nouvelle classe politique qui venait juste d'accéder au pouvoir. » Si ses avocats, en appel, ont été fort convaincants, il se trouve cependant des Réunionnais pour s'étonner qu'il ait réussi à amasser en quelques années un coquet patrimoine immobilier. Et pour murmurer de sombres histoires de construction de collèges, aux avenants aussi peu compréhensibles que vérifiables.

Pour les gendarmes qui ont suivi l'affaire, aidés de spécialistes parisiens, la formation est digne des meilleures écoles. Ici et là, ils poussent leurs investigations. A la grande satisfaction des patrons qui, en privé, se plaignent de la gourmandise des élus. Début 1992, ils sont même allés, en secret, à Matignon dénoncer la corruption qui gangrène l'économie locale. « Les entreprises sont obligées d'aider les collectivités locales si elles ne veulent pas perdre les marchés », plaide Roger Roland, président du Syndicat patronal du bâtiment. « Dès 1990, en assemblée générale, nous avons pris la décision de crier haro sur ces méthodes », rappelle Jean Chatel, à l'époque président de l'union patronale, candidat déjà déclaré de la majorité pour les prochaines municipales à Saint-Denis.

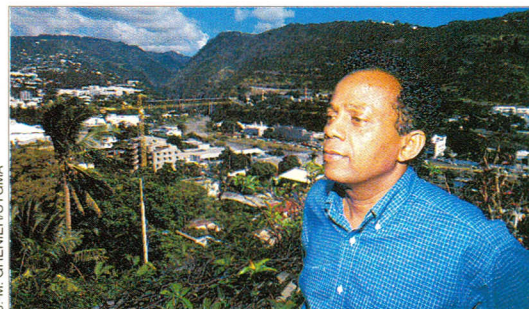
Les politiques, officiellement, approuvent. En particulier le Parti communiste réunionnais (PCR). Oui mais voilà ! Pierre Vergès, maire du Port, révoqué il y a quelques mois, fils de Paul, président du PCR, et neveu de Jacques, le célèbre avocat, est à son tour mis en examen pour falsification d'appel d'offres dans l'affaire de l'endiguement de la Rivière des Galets. Les responsables de l'entreprise Dumez ont reconnu qu'il y avait eu ouverture des enveloppes et modification du devis. « Faux, tonne le PCR par la voix de Paul Vergès. Ces accusations sont ridicules. Le jour où les faits reprochés auraient dû se passer, huit témoins

peuvent affirmer que Pierre n'était pas là. » Et de poursuivre : « On choisit les plaintes en fonction des nécessités politiques et électorales du moment. Cette affaire marquera le procès des méthodes de la justice en pays colonial. » Pierre Vergès, qui a pris le maquis en avril 1993, reste introuvable.

« Pour les hommes politiques, les pratiques délictueuses étaient devenues naturelles et normales, tandis que les chefs d'entreprise les subissaient comme une fatalité », analyse Margie Sudre. Cette anesthésiste, promue présidente du Conseil régional, reconnaît que la décentralisation peut aussi générer des effets pervers. Les

collectivités locales, qui attribuent les marchés publics, sont devenues les éléments moteurs du développement économique. Dans le même temps, une nouvelle génération d'élus, d'origine modeste, a été propulsée, sans formation, ni fortune personnelle, à la tête de budgets considérables. Celui du Conseil général, par exemple, dépasse 4 milliards de francs.

Comment, alors, trouver étrange que certains se soient laissés griser ? Comment ainsi s'étonner que quelques-uns, là où le clientélisme est érigé en système de pouvoir, n'aient pas résisté aux tentations ? « Au-



J.-M. GRENIER/SYGMA



ALAIN BUU/GAMMA

Ci-dessus. Gilbert Annette, ex-maire de Saint-Denis, a reconnu l'existence d'un financement parallèle.

Ci-contre. Guy Dejouany, président de la Compagnie générale des eaux. Convoqué comme témoin.

aujourd'hui, on entre en politique pour profiter de la manne, assène Roger Roland. J'ai fait comme tout le monde. J'ai financé des campagnes électorales. Mais il est intolérable que les hommes politiques utilisent l'argent à des fins personnelles. »

A la justice de déterminer si Gilbert Annette, ex-maire de Saint-Denis, a succombé. L'instruction est en cours. L'intéressé se défend de ce dont il est accusé. Avec trente personnes en examen, auditions et confrontations se succèdent depuis janvier. Depuis que Jules Raux, à l'époque quatrième adjoint au maire et trésorier du PS, a été mis en examen pour trafic d'influence, ingérence et corruption. Très vite, il parle.

Comme René Gastaldi, propriétaire de bar, qui aurait joué les intermédiaires pour un marché de fourniture d'eau, passé en octobre 1990, liant la CGE et la ville de Saint-Denis jusqu'en 2010. Un contrat de 600 millions de francs. L'homme facturait, dit-il, des études bidon afin que la CGE justifie les sorties d'argent. Il reconnaît avoir mis à la disposition des élus un « outil », via ses deux sociétés djiboutiennes, leur permettant de bénéficier de dessous-de-table. Dans la foulée, il livre aux enquêteurs les références de ses comptes bancaires à Djibouti. Le juge Jean-Michel Prêtre découvre les sorties de fonds litigieuses, 74 opérations effectuées à la Banque commerciale et industrielle de la mer Rouge et à la banque Al Baraka entre mars 1991 et juin 1993. La CGE est soupçonnée d'avoir ainsi versé 5 133 828 francs de



M^r Jacques Vergès, oncle du maire du Port, Pierre. Eric Boyer, ex-président du Conseil général.



Pierre Vergès, introuvable depuis avril 1993, avec son père Paul.

pots-de-vin. Commission de René Gastaldi : 2 840 709 francs.

Une version bien sûr contestée. Gilbert Annette nie l'existence de négociations occultes avec des entreprises métropolitaines. Lui qui, en 1989, s'était présenté pour « changer la ville » a cependant reconnu en juin dernier l'existence d'un « financement parallèle » (1 million de francs), qui lui aurait servi à maintenir la paix sociale. Nouvelle confession, en septembre : il avoue cette fois avoir touché 1,6 million au titre du financement politique. La CGE (204 000 salariés et 147 milliards de francs de chiffre d'affaires) dément également la version de René Gastaldi. Pour ce monstre aux 2375 filiales, spécialisé en BTP, services aux collectivités, eau, chauffage, collecte et traitement des déchets, René Gastaldi est un agent commercial, rémunéré pour des services qu'il était susceptible de rendre à Djibouti. Quant à la destination finale de l'argent, la CGE affirme ne pas la connaître.

A deux reprises, le juge a perquisitionné dans ses bureaux parisiens. Deux dirigeants, un des quatre direc-

teurs généraux adjoints et un des sept directeurs de la compagnie, mis en examen, ont été longuement entendus en septembre. Le président lui-même, convoqué comme témoin, a dû, toutes affaires cessantes, louer un Falcon 900 pour se rendre dans l'austère bureau du juge. Car pour l'accusation une question demeure : cet homme si discret, à la réputation de bourreau de travail et d'obsédé du détail, pouvait-il ignorer d'éventuelles combines ? Comme il l'a déclaré lors de son passage dans l'île, les pratiques incriminées « sont peu courantes en France ». Il appartiendra donc à l'instruction de faire sur ce point la lumière entre les soupçons de l'accusation et les contestations de la défense.

Après un brutal coup d'arrêt, le système est, selon certains, reparti comme avant. Plus modestement, cependant. « Les nouvelles équipes au pouvoir ne voient pas pourquoi elles ne goûteraient pas, à leur tour, au plaisir d'un argent vite gagné », estime un industriel. Un jugement que ne partagent pas

les magistrats. Pour eux, « la collectivité va faire des économies grâce à la justice », assurent-ils. La preuve ? Le marché du ramassage des ordures ménagères de Saint-Denis vient d'échapper à Nicollin-Réunion, pour cinq ans, au profit d'une autre société, nettement moins chère.

« Une fois les affaires jugées, nous n'aurons plus une image de république bananière », se réjouit Jean Chatel, l'ex-président de l'union patronale. Ubu colonial le confirme, lui, par la voix du brigadier La Loi : « Dormez, électeurs, contribuables/J'veillerai cette fois sur le prétoire/Hier, c'est vrai, j'étais en sommeil/Mais aujourd'hui, voilà que j'me réveille. »

Francine Rivaud □
(envoyée spéciale à la Réunion)

LE RECORD DU RMI

Avec un taux de chômage de 35% et 49 000 inscrits au RMI – record de France ! –, la Réunion connaît une situation préoccupante. La loi sur le développement économique et social dans les Dom-Tom, adoptée en juillet, parviendra-t-elle à en soigner les maux ? Le préfet, Hubert Fournier, multiplie les visites aux entreprises de l'île pour les inciter à développer la production et l'exportation des produits locaux. Et, donc, à embaucher. Car, pour l'heure, la Réunion vit surtout de transferts sociaux : 13 milliards de francs par an. Quasiment le produit intérieur brut de Madagascar.

Selon Guy Dejouany, les pratiques incriminées à la Réunion « sont peu courantes en France ».